

Discours 150 ans palais de justice- 6 mai 2022

Il y a 150 ans, en ce mois de mai 1872, le palais de justice de Châlons-sur-Marne, après de longs travaux de construction, entravés par la guerre, était inauguré et ouvrait ses portes au public. Prenaient place dans ce qui fut l'embryon de la cité judiciaire d'aujourd'hui, le tribunal de première instance de Châlons, le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes et le juge de paix du canton de Châlons.

Après le succès de notre *Nuit du droit* commune, je tiens à remercier et à féliciter chaleureusement Mme Picoury, présidente du tribunal judiciaire, et Mme Mahuzier, procureure de la République, d'avoir, dans des délais très courts, avec la passion et l'enthousiasme qui les caractérisent, relevé le défi, avec brio, d'organiser la manifestation marquant cet anniversaire.

La présence de représentants de la juridiction administrative à cet événement, concernant au premier chef la juridiction judiciaire, pourrait sembler paradoxale. Il n'en est rien.

Certes, en 1872, le conseil de préfecture siégeait dans les locaux de la préfecture. Mais sa transformation, en 1953, en tribunal administratif et, à Châlons, son installation en 1954 dans les locaux mêmes du palais de justice, allait conférer au paysage juridictionnel chalonnais une spécificité unique en France métropolitaine, en créant dans ce quartier du lycée, une cité judiciaire, au sein de laquelle s'implanta également, tout naturellement, l'ordre des avocats du barreau de Châlons. C'est en 1979, que le tribunal administratif quitta le bâtiment historique du palais de justice pour prendre ses quartiers, de l'autre côté de la cour, dans les anciens logements des officiers de gendarmerie.

Ce beau bâtiment, propriété du département de la Marne, qui abrite le tribunal administratif, présente aussi une particularité peu connue : c'est, au sein de la cité judiciaire, le plus ancien. Cet hôtel particulier, fut probablement édifié au début du dix-huitième siècle, par, ironie de l'histoire, une famille qui compta parmi ses membres des magistrats au parlement de Paris, les Fagnier de Mardeuil.

150 ans disais-je !

Avant de lever le voile sur les panneaux retraçant la création du palais de justice, je vous propose une rapide incursion le 7 mai 1872, jour de son inauguration, à travers une galerie de portraits. Ce jour-là, dans une ville encore occupée par l'armée prussienne, l'inauguration s'est déroulée à huis clos, ce dont s'émeut le journaliste du *Progrès de la Marne*. Annonçant cette inauguration, il écrivait : *Ici on dit que la justice ne franchira le seuil du palais que quand l'eau sainte aura mouillé la pierre et que M. l'évêque de Châlons aura récité les paroles d'usage afin d'attirer sur l'édifice et sur ceux qui l'occuperont les bénédictions et les inspirations célestes. Là on assure que M. le président du tribunal civil se bornera à faire un discours d'inauguration et de circonstance.*

150 ans plus tard, il est temps de lever le huis clos de cette inauguration.

Le président du tribunal civil, c'est Jacques de Roys, nommé dans ces fonctions en 1864. A ses côtés, officie Albert-Charles Vassard, nommé procureur impérial en 1866 et exerçant en 1872, les fonctions de procureur de la République, qui, du haut de son siège, *tonnait contre ceux qui violent les lois de leur pays*. A leur côté se tient Louis-Etienne Jousserandot, préfet de la Marne. Ancien journaliste et écrivain, il est à l'aise dans ce temple du droit, puisqu'il fut aussi avocat et terminera sa carrière comme professeur de droit à l'université de Genève. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé « *du pouvoir*

*judiciaire et de son organisation en France* ». C'est aussi un amateur du jeu de dominos membre du club des dominotiers !

En ces temps où il n'y avait pas de séparation de l'église et de l'Etat, on relevait la présence de Mgr Guillaume-René Meignan, évêque de Châlons depuis 1865 et nommé membre du conseil supérieur de l'instruction publique par Victor Duruy.

Parmi les personnalités se pressant à l'inauguration, la présence d'Eugène Perrier, maire de Châlons et négociant en vins de Champagne, était plus que probable, la commune ayant acquis les terrains nécessaires à la construction du palais de justice, tout comme celle du général Alfred Boissonnet, polytechnicien, conseiller général de Sézanne, qui venait d'être élu président du conseil général de la Marne.

On peut supposer que M. Douët d'Arcq, président honoraire du tribunal civil, qui présida la juridiction pendant une vingtaine d'années, est venu en voisin, sa maison étant rue du collège. Son frère est le fondateur de la revue *bibliothèque de l'école des Chartes*, ce qui me permet de remercier Madame la directrice des archives départementales, éminente chartiste, pour sa contribution déterminante à la réussite de notre projet. On ignore si Pol Mahuet, vice-président du conseil de préfecture, était présent.

Enfin, j'évoquerai les architectes du palais de justice, Louis-Eugène Collin et son fils Louis-Ernest. On a pu écrire à propos de ce dernier, qui fut également juriste et expert, que *le Palais de Justice de Châlons, un des plus beaux monuments de la ville, s'il ne lui est pas officiellement attribué, est cependant son œuvre*.

Pour terminer, je voudrais dire qu'un anniversaire peut en cacher un, voire plusieurs autres : Il y a 222 ans était votée la célèbre loi du 28 pluviôse an VIII, qui créait le corps préfectoral, assisté d'un conseil général, devenu conseil départemental, et d'un conseil de préfecture, devenu tribunal administratif. Un mois plus tard, la loi du 27 ventôse réorganisait le système judiciaire et instituait les tribunaux de première instance, devenus tribunaux judiciaires.

Comment ne pas mentionner aussi la loi du 24 mai 1872, portant réorganisation du Conseil d'Etat et création du tribunal des conflits. Le Conseil constitutionnel a jugé que c'est depuis cette loi, instituant le système de justice déléguée au Conseil d'Etat, que l'indépendance de la juridiction administrative est constitutionnellement garantie, en vertu des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Je vous remercie et vous donne rendez-vous, en 2023, ici, à Châlons, dans ce cadre unique en France, où juridictions judiciaires et administratives, font souffler, au nom du peuple français, l'esprit du droit et où magistrats et greffiers concourent, avec sérénité et efficacité, à l'œuvre de justice, pour célébrer les 70 ans du tribunal administratif de Châlons-en Champagne.

Alain Poujade

Président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

Cité judiciaire de Châlons-en-Champagne

6 mai 2022

